

CONTRATS DONT LA VALEUR EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$

Durant l'exercice 2019, Le Conseil a accordé des contrats dont la valeur égale ou excède la somme de 25 000 \$. Ces contrats peuvent être d'une valeur unique ou composés de différentes factures pour un même fournisseur et dont le total égal ou excède la somme de 25 000 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	RÉFÉRENCE
Les Constructions B.M.L.	854 135,65 \$	Pavage et location de camion
Entreprises Gonet B.G. inc.	34 245,22 \$	Lignage et marquage
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie	41 454,90 \$	Gestion des matières résiduelles
Régie de gestion L'Islet Montmagny	26 179,31 \$	Transport Déchets
Les Pétroles JMB (Filgo)	93 943,51 \$	Fourniture de produits pétroliers
Aquatech Société de gestion de l'eau	26 645,08 \$	Sous-traitant pour la gestion et entretien – usine de traitement des eaux usées et du réseau d'égout et eau potable
Groupe Ultima inc.	42 997,00 \$	Assurances multirisques
Campor Environnement inc.	82 456,64 \$	Vidange de fosses septiques
WSP Canada inc.	45 994,56 \$	Relevés et plans / Surveillance chantier
M.R.C. de L'Islet	248 768,84 \$	Quote-Part 2019
Servie Routier Eric Robichaud	37 077,08 \$	Réparation flotte
La Capitale, Assurances et gestion	45 224,78 \$	Assurances collectives

Remis en date du 14 janvier 2020